



Agences de placement



Vous trouverez probablement réponse aux questions que vous vous posez dans la notice explicative. En cas de difficulté, consultez le site <http://emploi.wallonie.be> ou contactez une des personnes suivantes :



Service public de Wallonie

Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche
Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle

Place de la Wallonie, 1 (Bâtiment II, 4ème étage)
5100 Jambes

Vous trouverez probablement réponse aux questions que vous vous posez dans la notice explicative. En cas de difficulté, consultez le site <http://emploi.wallonie.be/> ou contactez une des personnes suivantes :

Gestionnaires des dossiers :

Mme Fabienne GOEDERT

Tél. : 081 33 43 36 - Fax : 081 33 43 22

Courriel : fabienne.goedert@spw.wallonie.be

Mme Ariane BARE

Tél. : 081 33 43 18 - Fax : 081 33 43 22

Courriel : ariane.bare@spw.wallonie.be

Responsable du département :

Mme Ariane BOGAERTS, Inspectrice générale f.f.

Tél. : 081 33 43 43

Courriel : ariane.bogaerts@spw.wallonie.be

Responsable de la direction :

M. Stéphane THIRIFAY, Directeur f.f.

Tél. : 081 33 43 62

Courriel : stephane.thirifay@spw.wallonie.be

Agences de Placement Demande d'agrément ou renouvellement d'agrément des agences de travail intérimaire

Réglementation

Base légale¹:

Décret du 3 avril 2009 relatif à l'enregistrement ou à l'agrément des agences de placement

Arrêté du Gouvernement wallon du 10 décembre 2009 portant exécution du décret du 3 avril 2009 relatif à l'enregistrement ou à l'agrément des agences de placement

Table des matières

1. Identification de la demande.	2
2. Coordonnées du demandeur.	2
3. Description de la demande d'agrément ou de renouvellement d'agrément.	5
4. Liste des documents à joindre.	6
5. Déclaration sur l'honneur et signature.	7
6. Protection de la vie privée et voies de recours.	7
Enquête de satisfaction.	9

1. Identification de la demande

- demande** d'agrément pour le service de travail intérimaire
- demande de **renouvellement** d'agrément pour le service de travail intérimaire
- modification(s)** des données de l'agrément

Disposez-vous d'un agrément, d'un enregistrement en Belgique en vue de prêter des services de travail intérimaire ?

Oui

Si oui, veuillez indiquer le ou les numéro(s) d'agrément ou d'enregistrement dont vous disposez dans le tableau ci-dessous :

	Enregistrement	Agrément
Régions		
- Bruxelles-Capitale	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
- Région flamande	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Communauté		
- Communauté germanophone	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>

Non



L'agence de travail intérimaire est admissible à une dispense lorsqu'elle est agréée ou enregistrée soit en Région de Bruxelles-Capitale, soit en Région flamande, soit en Communauté germanophone.

Après vérification de vos données, une attestation de dispense sera délivrée par le Service public de Wallonie.

Je souhaite activer la dispense

Oui

Une autorisation d'exercer des activités de travail intérimaire me sera délivrée par l'administration et non un numéro d'agrément.

Pour cela veuillez compléter les points relatifs à l'identification du demandeur et de la personne légalement autorisée à représenter l'entreprise.

Non

2. Coordonnées du demandeur

Vous êtes

- une personne **physique**
- une personne **morale**

2.1. Identification du demandeur personne physique

Numéro d'entreprise

Voir glossaire : numéro d'entreprise

Rue Numéro Boîte

Code postal Localité Pays

Téléphone Téléphone Fax

Courriel

Possédez-vous un numéro d'immatriculation O.N.S.S. ?

Oui

Numéro d'immatriculation à l'O.N.S.S

Voir glossaire : immatriculation ONSS

Non

2.2. Identification du demandeur personne morale

Numéro d'entreprise

non assujetti à la TVA

Dénomination

Enseigne commerciale

si différente de la dénomination

Forme juridique

Possédez-vous un numéro d'immatriculation O.N.S.S. ?

Oui

Numéro d'immatriculation à l'O.N.S.S

/ - Voir glossaire : immatriculation ONSS

Non

2.2.1. Siège social

Numéro d'unité d'établissement

. . . Voir Glossaire : numéro d'établissement

Rue

Numéro

Boîte

Code postal

Localité

Pays

Téléphone

Téléphone

Fax

Courriel

2.2.2. Unité d'établissement (en Région de langue française)

Adresse si différente du siège social

Numéro d'unité d'établissement

. . .

Rue

Numéro

Boîte

Code postal

Localité

Pays

Téléphone

Téléphone

Fax

Courriel

Si d'autres unités d'établissement (en Région de langue française) sont concernées par votre demande, veuillez en dresser la liste et la joindre en annexe.

2.3. Personne responsable, personne de contact, suivi du dossier**2.3.1. Personne légalement autorisée à engager l'entreprise**

M. Nom Prénom
 Mme _____ _____

Fonction

Rue Numéro Boîte
_____ _____ _____

Code postal Localité Pays
_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____| _____ _____

Téléphone Téléphone Fax
_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____| _____ _____

Courriel

2.3.2. Personne de contact pour le traitement du dossier

Si la personne identifiée au point 2.3.1 ci-dessus n'est pas la personne de contact pour le traitement du dossier, complétez ci-dessous :


M. Nom Prénom
 Mme _____ _____

Fonction

Téléphone Téléphone Fax
_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____| _____ _____

Courriel

2.3.3. Suivi du dossier

 Cette section ne doit être remplie que si vous ne disposez pas d'un agrément ou d'un enregistrement en Belgique.

Il est possible de suivre l'état d'avancement de votre dossier sur le site Internet : <http://formulaire.wallonie.be/mesDossiers/>

Si vous êtes intéressé par cette option, précisez ci-dessous l'**adresse du courrier électronique** (courriel) à utiliser pour le suivi.

Nous vous conseillons de créer une adresse réservée à cet usage (ex. primesRW@nomentreprise.be).

Ainsi, vous garderez une vue d'ensemble sur vos dossiers, quels qu'en soient les gestionnaires et les changements éventuels de personnel au sein de votre entreprise.

*Dès le démarrage du traitement du dossier, nous vous créerons un **compte d'utilisateur** personnalisé et sécurisé par un login (code d'accès) et un mot de passe. Les informations nécessaires pour accéder au suivi de votre dossier ainsi que chaque état d'avancement vous seront communiqués via l'adresse de courrier électronique spécifiée ci-dessous.*

Courriel pour le suivi du dossier :


Si vous ne choisissez pas cette option aujourd'hui, il vous sera toujours possible ultérieurement de revenir sur votre décision et de mentionner à l'**agent traitant** l'adresse de courrier électronique de la personne qui ira consulter cet état d'avancement.

2.4. Liste des administrateurs, des associés et des actionnaires majoritaires

S'il s'agit d'un renouvellement d'agrément, indiquez uniquement les éventuelles modifications.

Nom Prénom	Adresse complète	Qualité	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Administrateur <input type="checkbox"/> Associé <input type="checkbox"/> Actionnaire majoritaire
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Administrateur <input type="checkbox"/> Associé <input type="checkbox"/> Actionnaire majoritaire
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Administrateur <input type="checkbox"/> Associé <input type="checkbox"/> Actionnaire majoritaire

3. Description de la demande d'agrément ou de renouvellement d'agrément

 Cette section ne doit être remplie que si vous ne disposez pas d'un agrément ou d'un enregistrement en Belgique.

3.1. Présentation du projet

Afin d'éclairer la Commission consultative et de concertation en matière de placement, chargée de remettre un avis sur votre demande, pouvez-vous répondre aux questions suivantes ?

S'il s'agit d'un renouvellement d'agrément, indiquez uniquement les éventuelles modifications, sauf pour la rubrique « Projection chiffrée » qui sera complétée dans tous les cas :

Présentez le projet de votre agence et son contexte (secteur d'activités), précisez si votre activité est destinée à un ou plusieurs clients et pour quel pourcentage estimé d'activités

Projection chiffrée :

	Année courante + 1	Année courante + 2	Année courante + 3
Chiffre d'affaires	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Coûts	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Marges dégagées	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

4. Liste des documents à joindre

Pour que votre demande soit complète, n'oubliez pas de joindre, au formulaire principal, la liste des documents suivant

Pour une demande d'agrément et/ou de renouvellement pour le service de travail intérimaire (en cas de renouvellement les documents déjà en possession de l'administration et pour lesquels aucun changement n'est intervenu depuis leur remise ne doivent plus être transmis) :

- les statuts coordonnés et les actes modificatifs avec date de publication au Moniteur belge ou, si l'agence de placement est en cours de constitution, le projet d'acte
- les derniers comptes et bilan annuels, en ce compris le bilan social ou, si l'agence de placement est en cours de constitution, le plan financier de l'année en cours et des trois années à venir
- l'organigramme des organes sociaux de l'agence de travail intérimaire

Pour l'agence qui a son siège social à l'étranger et au sein de l'Espace économique européen et qui n'est pas agréée ou enregistrée soit en Région de Bruxelles-Capitale, soit en Région flamande, soit en Communauté germanophone :

- la preuve qu'elle respecte, sur son territoire, des conditions équivalentes à celles déterminées par le présent décret

Pour l'agence qui a son siège social à l'étranger et en dehors de l'Espace économique européen :

- la preuve qu'elle satisfait aux conditions déterminées par le présent décret
- la preuve par tous moyens de droit qu'elle exerce effectivement des services de travail intérimaire dans son pays d'origine

Mentionnez ci-dessous les autres documents que vous avez estimé opportun de joindre à votre demande :

- Autre annexe
- Autre annexe
- Autre annexe

Nombre **TOTAL** de documents joints

5. Déclaration sur l'honneur et signature


Je soussigné :

Nom

Prénom

légalement autorisé à engager l'agence,
déclare sur l'honneur :

- que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire et ses annexes sont exacts et complets ;

 La suite ne vous concerne que si vous ne disposez pas d'un agrément ou d'un enregistrement en Belgique.

- être une personne physique ou être régulièrement constituée sous la forme d'une personne morale ayant une forme commerciale, soit au sens du droit belge, soit en vertu du droit d'un État membre ou régie par celui-ci, quelle que soit sa forme juridique et le cas échéant, être régulièrement enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises ou avoir satisfait à la déclaration préalable, visée à l'article 139 de la loi-programme (I) du 27 décembre 2006 ;
- qu'il s'engage à respecter les dispositions de la ou des convention(s) collective(s) de travail conclue(s) au sein de la Commission paritaire pour le travail intérimaire, relative(s) à l'institution d'un fonds de sécurité d'existence pour les intérimaires et à la fixation de ses statuts ;
- que l'agence de travail intérimaire possède un capital conforme aux dispositions légales ou réglementaires applicables à sa forme juridique ;
- que l'agence de travail intérimaire qui sollicite son agrément ou son renouvellement d'agrément :
 - ne se trouve pas en état de faillite ou d'insolvabilité notoire ; ne fait pas l'objet d'une procédure de déclaration de faillite ;
 - n'a pas demandé ou obtenu un concordat judiciaire ;
 - ne compte pas parmi ses administrateurs, gérants, mandataires ou autres personnes habilitées à engager l'agence de placement, des personnes :
 - qui ont été privées de leurs droits civils et politiques,
 - qui, pendant la période de cinq ans précédant la demande d'agrément, ont été sanctionnées par ou en vertu des articles 18 et 25 du décret du 13 mars 2003 relatif à l'agrément des agences de placement ainsi que par ou en vertu du Chapitre VIII du présent décret ;
 - ne concentre pas plus de 40% de son activité à destination d'un seul client ou de plusieurs clients ayant un actionariat commun ;
 - n'est pas partenaire d'utilisateurs qui peuvent être considérés comme des entreprises liées au sens de l'Annexe lère du règlement [CE n° 800/2008](#) de la Commission du 6 août 2008 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (JOUE 9 août 2008, L.214/3) ;
 - est en conformité avec les réglementations sociales, fiscales et commerciales qui lui sont applicables et respecte les conventions collectives de travail applicables.

J'atteste ne pas être redevable

- d'arriérés d'impôts quelle qu'en soit la nature,
 d'arriérés de cotisations à percevoir par un fonds de sécurité d'existence ou pour le compte de celui-ci.

J'atteste être redevable

- d'arriérés d'impôts quelle qu'en soit la nature.
 d'arriérés de cotisations à percevoir par un fonds de sécurité d'existence ou pour le compte de celui-ci, mais je bénéficie d'un plan d'apurement dûment respecté.

Au moment où j'introduis cette demande d'agrément ou de renouvellement d'agrément,

- j'atteste avoir pris connaissance des obligations liées à l'agrément des agences de travail intérimaire.

Lieu

Signature

Date

 / /

6. Protection de la vie privée et voies de recours

Comme le veut la loi¹, nous vous signalons que :

¹

Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service suivant du Gouvernement wallon : **Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche** ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision de l'administration wallonne ?

Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif s'il est prévu dans la procédure.



*Si votre insatisfaction demeure après ces démarches préalables, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du **Médiateur de la Région wallonne**.*

Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Tél. gratuit **0800 19 199**

<http://mediateur.wallonie.be>

Enquête de satisfaction

Le Gouvernement wallon souhaite simplifier vos démarches administratives. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous donner **vos avis** sur le formulaire que vous venez de lire ou de compléter. Cela nous permettra de mieux connaître vos attentes.

Vous avez pu trouver le formulaire qui vous concernait

- Très facilement
- Facilement
- Difficilement
- Très difficilement

Exemple / commentaire

La compréhension du formulaire (style, vocabulaire, syntaxe) était

- Très facile
- Facile
- Difficile
- Très difficile

Exemple / commentaire

Vous avez trouvé la présentation du formulaire (mise en page, caractères utilisés, graphisme, ...)

- Très agréable
- Agréable
- Peu agréable
- Pas agréable du tout

Exemple / commentaire

Vous avez trouvé la structuration du formulaire (type de questions, ordre des questions, ...)

- Très logique
- Logique
- Peu logique
- Pas logique du tout

Exemple / commentaire

Vous avez pu obtenir les informations demandées par le formulaire

- Très facilement
- Facilement
- Difficilement
- Très difficilement

Exemple / commentaire

L'utilisation du formulaire électronique (présentation, navigation, fonctionnalités, ...) et de son environnement Internet (création de l'espace personnel, sauvegarde, soumission, suivi, ...) était

- Très facile
- Facile
- Difficile
- Très difficile

Exemple / commentaire

Vos autres remarques

MERCI pour votre participation !